

jours de nature à satisfaire ses clients et à augmenter la confiance qu'ils avaient en lui. Prévenir et régler les plus grandes difficultés, éviter et arrêter les procès tout en rendant justice aux parties, tel était le propre d'un citoyen aussi calme et aussi paisible que l'honorable M. Faribault, aussi combien de familles ne lui doivent-elles pas la conservation de leurs fortunes et surtout cette bonne intelligence qui règne au milieu d'elles et qui forme une si grande partie de leur bonheur.

“Le nom d'un homme d'un si grand mérite ne pouvait pas être inconnu, aussi s'étendit-il par tout le pays. Il retentit jusque dans l'enceinte parlementaire, si bien que Son Excellence sir John Colborne, alors gouverneur de cette province, voyant les services signalés qu'il pouvait rendre au pays, le nomma, le 2 avril 1838, membre du Conseil Spécial de cette province.

“Il fut nommé, le 30 août 1826, commissaire pour la décision sommaire des petites causes, et, le 12 juin 1841, maire du district municipal de Leinster, charge qu'il remplit de même que celle de juge de paix et de lieutenant-colonel de la milice à la satisfaction de tous.

“Enfin toute sa vie fut une suite de travaux incessants et de dévouement pour le bien du pays, pour le bonheur de ses concitoyens et pour l'honneur du nom canadien. Bon époux, bon père, plein de charité pour les pauvres, sa vie privée fut digne d'éloges comme sa vie publique.”

L'honorable M. Faribault avait épousé, le 21 novembre 1794, Marie-Elisabeth Poudrette.